

# VILLE DE RIORGES

N° 3\_6

OBJET :

## CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

### RETROCESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL AUX CONSORTS GOUTORBE

#### APPROBATION

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

#### LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

#### Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

#### Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3\_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 06/07/2018

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**RÉTROCESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL  
AUX CONSORTS GOUTORBE  
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de l'opération d'aménagement et de programmation "Les Poupées", la ville de Riorges s'est rendue propriétaire d'un terrain appartenant aux consorts GOUTORBE. Par délibération du 21 septembre 2017, un échange a été acté pour un terrain communal situé sentier Marcel Grenery, cadastré sous le n° 0813 de la section AL, d'une superficie de 900 m<sup>2</sup>.

Compte tenu des engagements pris par la commune vis-à-vis des consorts GOUTORBE par la réalisation d'aménagements spécifiques sur le terrain échangé, il est apparu une erreur dans la division foncière réalisée préalablement. En effet, la parcelle appartenant désormais aux consorts GOUTORBE ne comprend pas d'accès.

Afin de régulariser cette situation, un bornage modificatif était nécessaire, permettant une rétrocession amiable à l'euro de la nouvelle parcelle créée, à savoir une emprise cadastrée sous le n° 819 section AL d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Le service du Domaine a été consulté et a rendu un avis le 23 mai 2018, sous la référence 2018-42184V0799.

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la rétrocession amiable de la parcelle précitée aux consorts GOUTORBE ;
2. autorise le maire à signer tout document relatif à cette rétrocession (compromis, acte authentique, etc.).

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 6 juillet 2018  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN

